

Quelle formation et accompagnement des professionnels de tout champ permettraient qu'ils soient en capacité d'assurer une prévention efficace des violences sexuelles?

Delphine Rahib,

Chercheuse en santé publique

Déclaration d'intérêts: aucune

1

Je remercie les professionnels de terrain, éducateurs, associatifs et administratifs avec lesquels j'ai pu échanger dans la préparation de ce rapport.

Les ressources citées sont disponibles en téléchargement sur ce [lien](#) et identifiée par des numéros entre parenthèses.

RÉSUMÉ

L'établissement d'un socle commun de références sur l'éducation à la sexualité et de connaissances partagées sur les comportements alarmants et la façon de les gérer est indispensable pour construire un environnement propice à la prévention et au repérage des violences sexuelles. L'implication nécessaire repose tout d'abord sur un engagement structurel, indispensable à un engagement individuel durable et pertinent. Cela implique l'organisation de temps de parole dédiés, la production de documents de référence et la formalisation de la position institutionnelle.

Chaque professionnel s'engagera différemment selon son parcours et sa sensibilité. Toutefois, il est essentiel de partager une base commune : comprendre ce qu'est — et ce que n'est pas — l'éducation à la sexualité, définir et nommer les violences sexuelles, identifier les comportements préoccupants en fonction de l'âge des enfants, différencier les postures personnelles et professionnelles sur les questions de sexualité, et savoir orienter vers les ressources adaptées.

L'acquisition de ces connaissances et attitudes requiert des temps de formation spécifiques qui peuvent se découper entre formation initiale et continue. Concernant la formation initiale, il conviendrait de généraliser un module de formation systématique à toutes les professions de l'enfance, là où les pratiques actuelles demeurent hétérogènes. Si des actions de sensibilisation et de formation continue existent, leur impact sur la prévention des violences n'a pas été mesuré.

Ce chapitre appelle également à soutenir les dispositifs existants, notamment la ligne d'écoute 119, et à poursuivre les travaux de recherche sur l'efficacité des formations, en vue d'harmoniser les contenus et d'en garantir la qualité.

1. INTRODUCTION

Ce chapitre n'a pas pour objectif de former les professionnels à animer eux-mêmes des séances d'éducation à la sexualité ou des ateliers de prévention des violences sexuelles. Il existe des structures et des intervenants spécialisés, disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour mener ces interventions de manière adaptée. Toutefois, la sensibilisation et la formation des adultes en contacts fréquents avec les jeunes permet d'assurer une continuité éducative et d'éviter que la sexualité, et par extension les violences sexuelles, ne soient abordées comme des thématiques « hors sol », déconnectées du quotidien des jeunes et des structures qu'ils fréquentent.

Si la prévention des violences sexuelles constitue un enjeu majeur – central dans les travaux présentés ici –, elle s'inscrit dans un ensemble de thématiques relevant de la sécurité et de l'éducation à la santé que les éducateurs ont à aborder avec les enfants et adolescents : alimentation, sommeil, usage des écrans, rapport à l'argent, etc. Le traitement spécifique de cette question ne peut être envisagé isolément et s'articule à ces autres préoccupations éducatives. Il nécessitera un temps d'apprentissage, d'appropriation, voire de déconstruction, de la part des adultes avant de pouvoir être déployé.

Les violences sexuelles sont fréquemment et à tort associées à la sexualité plus qu'à la violence. Par association, elles sont alors considérées comme relevant de l'intime, un registre que les professionnels sont incités à mettre à distance dans leur relation aux jeunes. Des difficultés sont souvent rencontrées par les adultes pour aborder cette thématique, quelle que soit leur profession. Cet état de fait caractéristique ne doit cependant en aucun cas justifier un évitement ou une mise à l'écart. Bien au contraire, elle appelle une vigilance renforcée et une attention spécifique, pour garantir que le sujet soit effectivement pris en compte, dans toute sa complexité. Cela justifie, pour toutes les professions en contact avec des mineurs, un socle commun de formation intégrant a minima un rappel des données de prévalence, des profils d'auteurs et du cadre légal en matière de violences sexuelles.

Il convient d'emblée de souligner que les besoins, les représentations, les conditions d'exercice et les parcours de formation initiaux varient fortement d'un corps professionnel à l'autre. Ainsi, les éducateurs spécialisés dans la protection de l'enfance sont généralement fortement sensibilisés à ces problématiques au cours de leurs formations initiales ou continues, tout comme les animateurs validant un BAFA ou un BAFD, là où les éducateurs sportifs ou les assistant-es de puériculture ne le sont pas systématiquement. Il faut également prendre en compte la grande diversité des contextes d'exercice. Certains professionnels évoluent dans des structures, ouvertes ou fermées, au sein d'équipes pluridisciplinaires, avec une ligne hiérarchique claire et une implantation territoriale forte. D'autres, au contraire, exercent de manière plus isolée, sur plusieurs territoires, parfois dans un cadre individuel ou informel (assistantes maternelles, éducateurs sportifs indépendants, puéricultrices itinérantes, etc.). Ces réalités hétérogènes nécessitent des réponses différenciées et adaptées. La réflexion menée dans ce chapitre vise à proposer des cadres et des clés que chaque corps pourra adapter à son exercice, définir les conditions et les ressources nécessaires pour créer un environnement globalement favorable à la prévention et au repérage des situations de violences sexuelles. Il s'agira notamment d'interroger les organisations, les connaissances et les compétences à même de rendre les professionnels, quels que soient leurs domaines d'intervention, pleinement acteurs et légitimes sur ces enjeux.

2. LA POSITION STRUCTURELLE PERMET L'ACTION INDIVIDUELLE

Les recherches concernant les interventions en prévention (Nation et al., 2003) ont permis d'établir que l'efficacité des programmes de prévention était associée entre autres à une approche globale des problématiques, portée par des professionnels formés. L'analyse de la littérature souligne le peu de programmes ayant démontré un effet sur les comportements de violence (DeGue et al., 2014; Porat et al., 2024) et ne fait pas ressortir d'adaptation francophone de ceux-ci. Nous ne disposons donc pas de formations éprouvées visant à mettre en place un programme structuré sur le sujet. L'approche

globale dans laquelle s'inscrit la lutte contre les violences sexuelles est celle de l'éducation à la vie relationnelle, affective et à la sexualité, qui recouvre notamment l'apprentissage des notions d'intimité, de consentement, de respect de son corps et de celui d'autrui, de communication et de plaisir. Les travaux sur la formation des professionnels pour mener ces discussions sont toutefois peu nombreux. Concernant les programmes de prévention et d'éducation à la sexualité, et plus précisément de prévention des violences sexuelles, on retiendra les travaux de Gemma McKibbin (McKibbin & Humphreys, 2023) qui inscrivent la survenue des violences dans un continuum et proposent des unités constitutives pour une amélioration des pratiques d'identification, de gestion et de réponse aux comportements sexuels délétères

Il a ainsi été mis en évidence que sans soutien structurel, les efforts individuels en prévention des violences perdent en efficacité et peinent à s'organiser de manière cohérente et pérenne.

Ces données de la littérature sont confirmées par les expériences rapportées par les professionnels de terrain : un sentiment d'isolement face à un acte ou une inquiétude, un sentiment d'illégitimité lorsqu'ils sont seuls à souhaiter agir, la peur de mal faire et de faire du mal, le manque de cohérence des positions des différents membres de l'équipe lorsqu'aucune direction n'est donnée, la minimisation des faits de violence lorsque qu'un référentiel commun n'a pas été établi.

Deux niveaux peuvent être considérés pour mettre en place ce soutien structurel. En premier lieu, un niveau systémique, qui donnera des orientations générales et des cadres globaux. Il s'agit généralement de rapports, d'objectifs nationaux ou de recommandations de sociétés savantes de représentations professionnelles. En France, la nécessité de renforcer l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle a été rappelée par de nombreux rapports, comme l'avis du Conseil économique social et environnemental (CESE, Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle, 2024) qui recommandait en septembre 2024 de reconnaître l'EVARS comme une éducation essentielle dans tous les lieux qui accueillent des jeunes. Elle est aussi évoquée par la stratégie nationale de santé

sexuelle qui enjoint d'investir dans la promotion, en particulier en direction des jeunes dans une approche globale et positive. Une déclinaison des objectifs éducatifs par âge, sont présentés dans les principes directeurs internationaux (UNESCO, 2018) sur l'éducation à la sexualité, portés par plusieurs agences des Nations Unies. L'établissement du présent rapport participe également à ce cadrage.

Dans un second temps, ces cadres vont faciliter et orienter la mise en place d'initiatives et de réflexions au niveau des structures. Cette traduction des cadres doit permettre d'établir un environnement favorable à la prévention des violences sexuelles en agissant sur 4 facteurs : augmenter le coût du passage à l'acte, renforcer les obstacles dans le passage à l'acte, contrôler les schémas de passage à l'acte et réduire l'acceptabilité des violences (McKibbin et al., 2016)

Dans le cadre de notre réflexion, ces "structures" peuvent prendre de nombreuses formes. Certains professionnels de l'enfance exercent dans des associations ou des entreprises avec une hiérarchie et des organisations explicites alors que d'autres sont à leur compte ou employés par des particuliers (auxiliaires parentaux par exemple). Les "structures" recouvrent donc plusieurs réalités qui ont en commun d'avoir un pouvoir fédérateur de professionnels exerçant au même endroit physique ou sur les mêmes fonctions. On peut citer les équipes de direction de lieux d'accueil, les conseils généraux ou départementaux, les organismes de formation, les relais petite enfance, les syndicats et collèges professionnels... Leur connaissance des contraintes professionnelles et de leur public doit permettre de traduire les grandes orientations en enjeux spécifiques et de déployer les ressources organisationnelles et de leadership pour faire exister la prévention des violences à caractère sexuel.

A titre d'exemple, l'éducation nationale, au travers de son programme EVARS a défini pour son institution les objectifs éducatifs à atteindre par niveau de scolarité. Il prend en compte les contraintes propres au milieu scolaire et à l'organisation des enseignements.

La question des violences sexuelles (qu'elles soient le fait d'adultes ou de mineurs) peut être perçue comme très éloignée de certains exercices professionnels, confondue avec la question des sexualités, reléguées au domaine de l'intime et de la famille. Les initiatives personnelles déployées dans la sphère professionnelle, lorsqu'elles ne sont pas soutenues et accompagnées au niveau structurel peuvent donc être perçues comme des positions individuelles, militantes. Cette perception peut alors décrédibiliser les actions mises en place et épuiser les personnes impliquées. **L'existence d'un leadership structurel** sur le sujet et la **formalisation de process ou référentiels** propres à la structure ou à l'exercice encouragent et légitiment les actions individuelles, permettent d'assurer une pérennité de l'action dans le temps et de créer une culture de responsabilité partagée. Les efforts déployés sont ainsi moins susceptibles de s'épuiser lors de renouvellement d'effectif ou de changement de professionnel.

Si une personne d'une équipe peut endosser le rôle de référent sur les questions de violences sexuelles ou d'éducation à la sexualité, elle ne peut être seule à être sensibilisée, voire formée sur le sujet, au risque de ne pas trouver d'écho aux actions initiées. L'endossement du sujet des violences sexuelles par la structure doit permettre de nourrir une culture de la responsabilité partagée. Plusieurs initiatives sont possibles :

- **Organiser une parole explicite sur les violences sexuelles** entre professionnels, qu'elles soient entre adultes, entre enfants et adultes ou entre enfants. Ces temps permettent aussi d'**identifier les personnes ressources** et d'**envisager un socle commun de référence et de représentation**.
- Mener une réflexion commune sur les **lieux, moments et situations à plus haut risque de survenue de comportements alarmants** qui nécessitent une connaissance spécifique de l'exercice, des locaux et de la population accueillie. Ces réflexions peuvent s'intégrer aux travaux plus larges autour de la sécurité ou être menées ad hoc selon les dynamiques déjà en

place. La notion de comportements alarmants est étudiée dans le chapitre de Charlotte Demonté.

Des exemples de documents abordant cette question peuvent être consultés sur :

[Les comportements sexuels de la Fondation Marie-Vincent](#)

[Les comportements Sexuels Problématiques chez l'enfant\(CSP\) de la FFCRIAVS \(1\)](#)

[Guidelines pour les comportements sexuels problématiques du CHU de Montpellier et du CRIAVS Languedoc Roussillon \(2\)](#)

- **Porter à la connaissance des enfants, dans un langage adapté, la non-acceptation de certains comportements, de la place du consentement dans les interactions et les ressources disponibles** en cas de situation problématique. L'explicitation d'un ensemble de règles partagées délégitime les comportements de pression qui pourraient être exercés et normalise la parole autour des violences. Cela réduit aussi le risque d'isolement des victimes. Par exemple, lors de stages sportifs ou de séjours de vacances, la présence dans les sanitaires d'affiches rappelant que les insultes sexistes et homophobes sont interdites, que tel ou tel comportement n'est pas toléré et que des référents sont disponibles pour discuter de situations qui pourraient créer un mal-être constitue un outil passif de prévention. Dans ce cas, il convient d'être attentif à ce que les comportements réprimés ne nient pas l'apprentissage des relations affectives adolescentes sous peine de renforcer la dissimulation de certains événements. De même, les personnes référentes doivent être au moins deux, si possible homme et femme, non liés hiérarchiquement ou affectivement, afin de laisser à chacun le choix de l'interlocuteur.
- Établir une **feuille de route répertoriant les points et les personnes ressources, internes et externes**, les acteurs à impliquer, la gestion d'un signalement et le positionnement face aux tuteurs légaux de l'enfant afin de faciliter la mise en place d'action en cas de situation

alarmante. Dans une démarche d’accompagnement et de pédagogie, il est important que les différentes réflexions menées prennent systématiquement en compte la protection de la victime mais aussi l’accompagnement des auteurs.trices.

Des exemples existants peuvent être consultés aux adresses suivantes :

[Gestion des comportements et jeux inadaptés à caractère sexuel au sein de l'école de l'académie de Lyon \(3\)](#)

[Aide-mémoire-signalement de la Fondation Marie-Vincent \(4\)](#)

[Guides encadrants de l'association Colosses aux pieds d'argile \(5\)](#)

[Repérer les situations de violences sexuelles et agir disponible sur Eduscol \(6\)](#)

Propositions d'informations à faire apparaître dans une fiche ressource pour faciliter le signalement de comportements alarmants et la gestion de situations de violences sexuelles:

Documenter

Comment décrire les faits? Quels éléments doivent être rapportés/ À quel moment signaler?

Signaler

Qui doit être prévenu des faits? Dans quel ordre? Les parents doivent-ils être impliqués?

Orienter

Pour l’auteur.e d’une part et la victime d’autre part :

Qui est le point contact en interne?

Quelles sont les structures ou professionnels partenaires du territoire vers lesquels peuvent être orientés les parents et/ou l’enfant? Pour quel service? Sous quelles conditions?

Quelles informations sur les suites à partager avec la victime , l’auteur.e et leurs parents?

Être soutenu

Quel dispositif de soutien des professionnels existe en interne et en externe? Comment y accéder?
Quelles sont les conditions d'accès s'il y en a

Au-delà de la réflexion spécifique concernant les enfants, il est de la responsabilité de la structure d'assurer une cohérence entre la prévention mise en place pour les enfants et la sécurité du personnel adulte. La réalité ou les habitudes implicites des adultes évoluant dans l'entourage des enfants doivent être en cohérence avec les préceptes et consignes explicites qui leur sont diffusés.

Cette condition est essentielle pour créer un climat favorable à la prévention et sous-entend une absence de tolérance pour toutes les situations de VSS, même entre adultes. Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a ainsi édité deux chartes (7 et 7bis), à destination des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et des intervenants de ces structures pour formaliser leur engagement. Certaines structures associatives ont également produit des documents du même type qui permettent de partager les définitions des comportements qui relèvent de cette dénomination.

Des exemples de chartes peuvent être consultés aux pages suivantes:

[La charte de bonne conduite des colosses aux pieds d'argile \(8\)](#)

[La charte d'engagement visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport à Paris \(9\)](#)

[Les principes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles des éclaireuses et éclaireurs de France \(10\)](#)

[Avis relatif à la création de chartes sur les violences sexuelles et sexistes à destination des employeurs et intervenants en ACM \(mai 2023\) \(11\)](#)

Les réflexions concernant spécifiquement les VSS entre professionnels peuvent s'appuyer sur le [guide pratique et juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail \(12\)](#)

3. LES ENJEUX INDIVIDUELS ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

Au-delà des cadres et initiatives facilitantes portées par la structure et le collectif, un investissement personnel qui s'inscrit dans des échanges quotidiens et dans des temps forts dédiés à cette question reste indispensable. A partir du modèle proposé par McKibbin, les unités constitutives de l'action de

prévention des violences par les professionnels distinguant les aspects structureaux et individuels ainsi que le temps de la prévention dans lesquels s’inscrivent les connaissances, attitudes et compétences à mobiliser ont été synthétisées à la fin de ce chapitre.

Les chiffres concernant les violences sexuelles, tous auteurs confondus, mettent en lumière combien ces faits sont communs et touchent une grande partie de la société (ANRS, Inserm, Santé publique France, 2024). Les professionnels de l’éducation, de l’animation et de l’encadrement ne sont pas épargnés par ces statistiques. Il faut donc garder à l’esprit que nombre des acteurs que nous considérons ici ont pu être directement victimes de violences au cours de leur vie, proches de victimes, ou auteurs de violences, que ces violences aient été identifiées ou non. La parole sur les violences ou la survenue d’un événement de violence sexuelle peut agir comme une confrontation avec ce vécu qui rendra difficile la mobilisation des compétences nécessaires à sa gestion. Les soutiens existants pour les adultes se doivent d’être rappelés lorsque ce sujet est explicitement abordé (accès à des psychologues, numéros verts...)

11

L’ensemble des professionnels ne sera donc pas sur un pied d’égalité face aux discussions impliquant la sexualité adolescente, à la gestion d’une situation de prévention ou d’identification de violences à caractère sexuel. Il est en revanche indispensable que des définitions claires de situations alarmantes soient partagées et que les personnes et structures ressources soient identifiées par tous.

3.1 S’appuyer sur un socle commun de connaissance et de représentations

Quelles que soient les expériences des individus, la posture professionnelle de prévention des violences s’inscrit dans la compréhension de ce qu’est l’éducation à la sexualité, la définition des violences

sexuelles et l'identification des comportements problématiques, la distinction entre posture personnelle et professionnelle sur les questions de sexualité et la capacité à réorienter.

3.1.1 Comprendre ce qu'est et ce que n'est pas l'éducation à la sexualité

Une prévention efficace doit s'inscrire dans une approche globale de la problématique et de l'individu. C'est donc la démarche d'éducation à la sexualité globale qui doit être comprise par les professionnels pour qu'ils soient en mesure de s'inscrire dans une lutte efficace contre les violences sexuelles. L'éducation à la sexualité fait cependant face à des oppositions, provenant d'une diversité d'acteurs, souvent la conséquence de représentations erronées ou de mauvaises connaissances du sujet. Le rapport "Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : une approche factuelle" des Nations unies (UNESCO, 2018) consacre plusieurs chapitres à expliquer les concepts mobilisés, les conditions de réalisation d'une telle éducation et les résultats obtenus. Une synthèse et une mise en perspective de ces notions ont également été compilées dans le document "Regarder la réalité en face: pourquoi faut-il promouvoir l'éducation complète à la sexualité" réalisé par l'Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation en 2019 (UNESCO, 2019). Les cadres de l'éducation nationale complètent cette approche en précisant les contextes et conditions de mise en œuvre à l'école. Ils peuvent être consultés sur la page "[Connaître les enjeux de l'éducation à la sexualité sur éducol](#)".

Hors du milieu scolaire, le guide "Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle à destination des animateurs/animateuses et des éducateurs/éducatrices sportifs" (13) édité par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aborde au travers de 20 fiches pratiques les différentes thématiques couvertes par l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles en rappelant pour chacune les cadres juridiques et les pistes pour agir. On peut aussi évoquer le livret "ASKIP, Amours et sexualités, le kit d'infos pratiques" (14) des éducatrices et éducateurs de France, qui donne des repères thématiques.

3.1.2 Définir et conscientiser les violences sexuelles

La prise de conscience autour des violences sexuelles passe à la fois par une perception de la fréquence de ces événements, de la diversité des formes que les violences sexuelles recouvrent et de la diversité du profil des auteurs. La référence à des faits publics ou à des témoignages participe à cette prise de conscience. L'approche du continuum des violences lors de ces temps de sensibilisation est clé pour comprendre l'importance d'instaurer un climat favorable à la prévention et l'importance de combattre globalement les comportements sexistes et les inégalités de genre.

Données statistiques et définitions de comportements peuvent être abordées lors des formations initiales et réactualisées lors de formations ad hoc de sensibilisation. Plusieurs modules, en ligne ou en présentiel existent, souvent axés sur l'identification des victimes. Parmi les ressources publiques, on peut citer les mallettes pédagogiques du site "[Arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)", le livret de formation "[Melissa et les autres](#)" (15) édité par la CIVISE, les formations proposées par les CRIAVS ou certains instituts régionaux du travail social (comme l'IRTS des Hauts de France ou celui de Normandie). Plusieurs associations spécialisées, comme les CRIPS, les antennes régionales du MFPP, Colosses aux pieds d'argile et d'autres mettent en place des ateliers de sensibilisation à destination des professionnels. Ils interviennent auprès d'équipes constituées mais proposent aussi des ateliers ad hoc pour les professionnels volontaires.

13

3.1.3 Identifier les comportements problématiques

Différencier les comportements sexuels s'inscrivant dans le développement de l'enfant en fonction de son âge de ceux qui sont jugés comme alarmants est un préalable à la mise en place d'une réaction adaptée et proportionnée (McKibbin & Humphreys, 2023).

Des formations dédiées existent mais sont peu nombreuses. La formation de tous les professionnels à cette identification et l'actualisation des connaissances relèvent d'investissements en formation qui

seront difficilement atteignables, tant par les moyens alloués que par les ressources en formateurs. Le processus nécessite par ailleurs un sentiment d'auto-efficacité et peut faire peser une sensation de responsabilité invalidante pour certains professionnels. En cas de doute ou d'incertitude sur une situation, le numéro 119-enfance en danger (allo119.gouv.fr) constitue une ressource pour les professionnels. Les interlocuteurs de cette ligne sont formés spécifiquement aux violences sexuelles sur les mineurs, pourront éclairer des analyses et informer sur les mesures à mettre en œuvre. Le recours à cette ligne peut permettre de lever des freins dans la décision et la mise en œuvre d'une action. L'enjeu de gestion de la ligne 119 est d'assurer un traitement des appels dans des délais compatibles avec l'exercice des professionnels de l'enfance: temps de pause, sieste des enfants, activité en autonomie. Les occasions permettant un appel suite à une interrogation sont limitées en temps et en nombre. L'échec des appels constitue une perte de chance pour la prévention des passages à l'acte ou la prise en charge de situations de violences avérées. Lors de l'écriture de ce rapport, seul le contact téléphonique est disponible pour les professionnels. Un soutien financier et opérationnel permettant de développer d'autres modalités de contact, compatibles avec l'exercice des professionnels de l'enfance, semble indispensable pour renforcer la capacité à agir de ces derniers.

3.1.4 Distinguer la posture personnelle et la posture professionnelle sur les questions de sexualité

Intervenir en faveur de l'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité, c'est donner les clés pour penser ses relations à autrui et à soi de manière critique, en accord avec ses propres valeurs. Cette éducation participe au processus d'autodétermination des enfants. Pour les adultes qui abordent ces sujets, le respect de l'altérité de leurs interlocuteurs est indispensable et sous-entend une prise de recul par rapport à leurs conceptions personnelles, à leurs croyances et à leur propre relation à l'intimité et aux questions de sexualité. Parler du sujet des sexualités n'est pas parler de soi mais donner les éléments relationnels, juridiques, biologiques, culturels qui seront accessibles à l'enfant et lui permettront de construire lui-même ses avis et son rapport au monde. Pour identifier les valeurs

personnelles et les conceptions pouvant orienter l’approche de la sexualité, accompagner et structurer cette réflexion, le cahier “Aider à exprimer et à entendre le consentement” (16) disponible sur le site <https://violences-sexuelles.info> propose un cahier d’exercices réflexifs pour les intervenants. Ces exercices pensés initialement pour la mise en place de séances peuvent être réalisés en autonomie, en dehors d’implication dans des séances spécifiques et permettent d’identifier ses représentations et les sujets qui peuvent être difficiles à aborder pour soi.

3.1.5 Réorienter

La position de professionnel interagissant avec des enfants ne sous-tend pas la capacité inconditionnelle à prendre en charge l’ensemble des situations qui se présentent à soi. La position d’accompagnement et de soutien à l’autonomie oblige toutefois à réorienter vers les ressources pertinentes.

L’identification de personnes ressources et de structures de référence extérieures permet d’assurer un relais approprié. Ces relais peuvent avoir été formalisés au sein d’un document partagé mais leur mobilisation est facilitée lorsque ceux-ci ont été incarnés. Pour les relais “internes” cela va passer par une identification spécifique voire une prise de contact en dehors de situations problématiques. Pour les structures extérieures, l’initiative mise en place par l’association Solidarité Sida lors de ses actions “après midi du Zapping” est à retenir. Au cours de sessions dédiées à l’éducation à la sexualité, l’association identifie les acteurs présents sur le territoire et les invite à être présents sur le même site que les jeunes lors de l’action. Les organisateurs rapportent que l’incarnation d’une entité et les échanges qui ont lieu facilitent le recours ultérieur. Ce mécanisme peut être étendu aux professionnels. L’identification de réseaux existants et d’événements fédérateurs sur le sujet de l’éducation à la sexualité rassure sur la capacité à référer et facilite le renvoi vers ceux-ci. Pour l’orientation des adolescents, l’identification de ressources numériques pouvant être consultées en autonomie complète les réorientations possibles.

Parmi les formalisations de réseau on peut citer l'annuaire initié par le RSSP en Île de France <https://www.santesexuelle.org/annuaire-rssp/> ou en Normandie la cartographie portée par le réseau santé sexuelle de la métropole de Rouen Normandie <https://www.reseausantesexuellepf76.com/cartographieinteractive>

Parmi les ressources numériques disponibles, on peut citer le dispositif onsexprime.fr édité par Santé publique France, à destination des collégiens et des lycéens.

3.2 Agir et réagir

La mise en place de réponses adaptées à une situation identifiée ne s'improvise pas. Il n'est pas réaliste de demander à l'ensemble des professionnels de tenir ce rôle. Une formation préalable et un sentiment d'auto-efficacité sont indispensables (McKibbin et al., 2016; Nation et al., 2003) pour une action proportionnée et efficace.

16

3.2.1 Réagir de manière adaptée

La réaction à des situations de violence à venir constitue la prévention secondaire. La position professionnelle adoptée peut être comparée à celle des "first responders" en situation de risque vital. Elle vise à contenir la situation problématique, à mettre en place un terrain favorable à des interventions de réparation ultérieures et orienter vers la meilleure prise en charge. Concernant l'identification de comportements sexuels alarmants, cela va consister à s'opposer de manière ferme et pédagogique aux comportements, sans générer une situation de tabou. Les modèles existants et compilés dans l'article de McKibbin (McKibbin & Humphreys, 2023) s'accordent sur la nécessité

d'assurer la sécurité de tous les enfants impliqués et d'aménager des temps de discussion avec l'auteur du comportement d'une part et la victime d'autre part.

Ces temps permettront:

Auprès de la victime : Etre à l'écoute du ressenti et affirmer que l'enfant n'est pas responsable du comportement subi. Confirmer que les adultes ont connaissance de la situation et mentionner que le comportement subi n'est pas acceptable.

Auprès de l'auteur.trice : Décrire factuellement le comportement constaté, référer aux notions partagées d'intimité, de respect et de sécurité qui auront été définies au préalable, confirmer l'interdiction du-dit comportement, définir une conséquence.

La description de ces étapes n'est pas suffisante pour leur mise en œuvre et une préparation à la gestion de ce type d'événement est indispensable. Elle peut être réalisée au cours d'une formation spécifique, mais peut aussi faire l'objet d'échanges et de préparation entre collègues et intégrer la question des interactions futures avec l'auteur.trice et de son accompagnement.

17

3.2.3 Participer à l'organisation de sessions d'éducation

L'éducation à la sexualité fait partie des éléments d'éducation pour la santé abordés à l'école et fait l'objet d'un nouveau programme cadrant sa mise en œuvre. Une parole sur les notions d'intimité et de consentement doit donc exister pour tous les enfants. L'existence de sessions ou d'informations supplémentaires pourra être bénéfique en assurant une cohérence de discours entre les différents milieux de vie de l'enfant. Ces actions, si elles sont mises en œuvre, doivent alors être préparées avec des professionnels formés et en lien avec les parents. Pour les professionnels impliqués, s'ils

souhaitent animer eux-mêmes ces sessions, une formation spécifique à l'éducation à la sexualité et à l'animation de temps d'échange sur le sujet est indispensable, même pour les professionnels issus du monde médical et social comme les infirmier.es ou les assistant.es sociaux. Dans la construction du projet, les principes directeurs internationaux peuvent être une ressource aidant à cibler les sujets à traiter. Le Crips IDF a édité à destination des professionnels de l'éducation nationale un guide "parole de pros" pour penser de telles sessions. Les questionnements et matrices présentés dans ce guide peuvent être repris par les professionnels d'autres champs dans la préparation des sessions, qu'elles soient menées par des personnes extérieures ou non.

Le guide "Parole de pro" (17) est disponible sur <https://www.lecrips-idf.net/boite-outils/dossiers-thematiques/comment-construire-et-animer-une-seance-deducation-la-sexualite>

4. ASSURER LA QUALITÉ ET LA REPRODUCTIBILITÉ

18

Nous avons rappelé l'importance de la formation initiale et mis en lumière certaines formations ad hoc existantes sur le sujet. Les limites rencontrées aujourd'hui résident dans la capacité des formateurs à répondre à la demande grandissante et à la structuration des contenus de ces formations.

La numérisation des parcours de formation incite à réfléchir à la transposition de formations existantes vers leurs formats en ligne, en format MOOC pour une gestion individuelle de sa formation, ou en modules de formation continue.

Plusieurs modules abordant les violences sexuelles ou les violences faites aux enfants peuvent être identifiés à partir des moteurs de recherche.

Trois écueils principaux persistent cependant. Le premier concerne le format même, qui ne sera pris en main que par des personnes volontaires et déjà convaincues par l'importance du sujet. Les aspects épidémiologiques, juridiques et épidémiologiques des violences sexuelles sur mineurs peuvent être

abordés de manière descendante et être traités dans un format MOOC. Les sensibilisations et formations visant à construire un référentiel commun ne peuvent en revanche pas être menées sur la base du volontariat ou de l'engagement personnel. Elles doivent donner lieu à des échanges et des discussions et inclure plusieurs membres d'une même équipe ou d'une même fonction. Le partage d'expérience, la mise en situation et l'établissement d'un accord de pratiques entre professionnels d'avis a priori divergents constituent le cœur de l'apport de ces formations.

Le deuxième concerne les contenus de formations, plus souvent axés sur l'identification des victimes et le travail de réparation que sur la prévention de la survenue de la violence et l'accompagnement de l'auteur potentiel.

Enfin, le dernier est relatif à la qualité des formations (qu'elles soient en ligne ou physiques) et à leur efficacité à participer in fine à la réduction de la survenue des violences sexuelles. Les émetteurs des formations sont divers et si elles peuvent répondre à de labels propres à la qualité du processus de formation (Qualiopi, Eduform...) les cadres théoriques et les mesures de leur effet manquent encore. Une approche de socles utiles est proposée dans ce chapitre et résumée dans le tableau qui le conclut. La réflexion mérite d'être poursuivie et ces bases conceptuelles validées afin de tendre vers l'harmonisation des contenus de formation, la reproductibilité de celles-ci et la validation de leurs effets.

5. BIBLIOGRAPHIE

- ANRS, Inserm, Santé publique France. (2024). *Contextes des sexualités en France, Premiers résultats de l'enquête CSF-2023, Inserm-ANRS-MIE* (p. 44) [communiqué de presse]. ANRS-Mie.
https://presse.inserm.fr/wp-content/uploads/2024/11/rapp_CSF_web.pdf
- DeGue, S., Valle, L. A., Holt, M. K., Massetti, G. M., Matjasko, J. L., & Tharp, A. T. (2014). A systematic review of primary prevention strategies for sexual violence perpetration. *Aggression and Violent Behavior, 19*(4), 346-362. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.05.004>
- McKibbin, G., & Humphreys, C. (2023). Frontline Workers' Response to Harmful Sexual Behavior : Building Blocks For Promising Practice. *Trauma, Violence, & Abuse, 24*(2), 597-612.
<https://doi.org/10.1177/15248380211036077>
- McKibbin, G., Humphreys, C., & Hamilton, B. (2016). Prevention-enhancing interactions : A Critical Interpretive Synthesis of the evidence about children who sexually abuse other children. *Health & Social Care in the Community, 24*(6), 657-671. <https://doi.org/10.1111/hsc.12260>
- Nation, M., Crusto, C., Wandersman, A., Kumpfer, K. L., Seybolt, D., Morrissey-Kane, E., & Davino, K. (2003). What works in prevention : Principles of effective prevention programs. *American Psychologist, 58*(6-7), 449-456. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.58.6-7.449>
- Porat, R., Gantman, A., Green, S. A., Pezzuto, J.-H., & Paluck, E. L. (2024). Preventing Sexual Violence : A Behavioral Problem Without a Behaviorally Informed Solution. *Psychological Science in the Public Interest, 25*(1), 4-29. <https://doi.org/10.1177/15291006231221978>
- UNESCO. (2018). *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle, aperçu* [Document de programme et de réunion]. UNESCO.
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260840_fre
- UNESCO. (2019). *Regarder la réalité en face : Pourquoi faut-il promouvoir l'éducation complète à la*

sexualité (Document d'orientation No. 39; Rapport mondial de suivi sur l'éducation, p. 16).

UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368231_fre

TABLEAU 1. UNITÉS CONSTITUTIVES DE L'ACTION DE PRÉVENTION DES VIOLENCES PAR LES PROFESSIONNELS

Niveau d'action	Création d'un environnement favorable à la prévention	Identification de comportements problématiques	Gestion d'une situation à risque
Système	Plan et objectifs nationaux	Existence de référentiels	Existence de guidelines
Structure	<i>Management et leadership</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la démarche de prévention des violences sexuelles, légitimation des actions mises en place - Organisation d'une parole explicite sur les violences sexuelles au sein de la structure, qu'elles soient entre adultes, entre enfants et adultes, entre enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Tolérance 0 pour les situations de VSS entre adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des professionnels impliqués et mise à disposition de ressources
	<i>Organisation et process</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Traduction des cadres systémiques en enjeux spécifiques pour la structure/ l'activité professionnelle spécifique - Charte sur les VSS entre adultes (salariés, encadrants ect) - Identification les lieux, moments et situation à plus haut risque de survenue de comportements alarmants - Prise en compte des victimes et des auteurs dans les réflexions - Partage des enjeux autour du consentements et des violences de manière formelle et adaptée avec les enfants accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> - Référentiel des comportements alarmants - Protocole de reporting - Personne ressource en cas de doute - Accès à un système de soutien pour les adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un protocole de gestion - Réflexion explicite sur l'attitude et les mesures à mettre en place pour les victimes et les auteurs
Individuel	<i>Connaissances</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir que les violences sexuelles prennent différentes formes et s'inscrivent dans un continuum - Savoir estimer la prévalence des faits de violences sexuelles entre 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir que le profil de auteurs de violences sexuelles est diversifié et concerne aussi les mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des protocoles internes de gestion

<ul style="list-style-type: none"> - adultes et mineurs et entre mineurs - Connaître les relais du territoire que le jeune peut mobiliser - Connaître les relais du territoire que le professionnel peut mobiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir ce que recouvre les faits de violence sexuelles - Différencier des comportements d'apprentissage de la sexualité et de l'intimité de comportements alarmants, selon les âges 	
<i>Attitudes</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'existence d'une sexualité adolescente, différente de la sexualité adulte - Différencier la violence qui s'applique dans le champs de la sexualité et la sexualité en général - Estimer que la survenue des violences sexuelles n'est pas une fatalité - Se sentir responsable dans la démarche de changement et de protection - Être capable de remettre en question ses propres conceptions de la violence sexuelle - Distinguer ses positions personnelles et professionnelles concernant les relations affectives et l'intimité - Ne pas renforcer de conceptions sexistes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas faire reporter la responsabilité sur la victime (victim blaming) 	<ul style="list-style-type: none"> - Se sentir en capacité d'agir (sentiment d'auto-efficacité) et de maintenir l'action dans le temps
<i>Compétences</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir évoquer le sujet des violences sexuelles entre adultes pairs et collègues d'une même structure - Mener une réflexion sur ses positionnements vis à vis de la sexualité et des violences à caractère sexuel - Être en capacité d'entendre les interrogations sur la sexualité de la part d'adolescent - Pouvoir renvoyer vers des interlocuteurs pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir nommer des comportements avec des mots adaptés à l'âge - Pouvoir s'opposer à des comportements de manière ferme et pédagogique, sans générer une situation de tabou 	<ul style="list-style-type: none"> - Interagir et accompagner des auteurs avérés ou présumés sans remettre en cause la parole des victimes - Être en capacité de réaliser un signalement

	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser une personne référente pour assurer un relai- Pouvoir aborder des sujets relatifs à la sexualité et les relations affectives sans parler de sa sexualité et de ses relations affectives ni présumer de ceux de l'interlocuteur.trice		
--	---	--	--